

cle-ci et l'attitude du secrétaire parlementaire.

Il est évident qu'il s'inquiète quelque peu de la chose. Cela va compromettre ses chances de suivre les traces du ministre actuel des Transports, lorsque ce dernier exercera d'autres fonctions. Nous comprenons son inquiétude à ce sujet, mais nous ne saurions comprendre l'attitude du ministre des Transports, qui semble croire que les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau vont mettre en péril le reste du pays. Ce sont ces tarifs-là qui ont servi à unir les Canadiens et qui ont assuré le développement des industries céréalières de l'Ouest canadien, l'un des piliers de notre économie. Les députés d'en face devraient connaître mieux que n'importe qui, l'importance, pour l'économie, des expéditions de céréales, comme ils ont pu le voir dans les recettes, pendant les deux dernières années de leur mandat. Sans ce commerce de céréales, la situation financière du gouvernement actuel et nos échanges internationaux auraient été bien différents.

J'exhorte le ministre à supprimer cet article, car je doute de son utilité. Si les chemins de fer prévoient vraiment subir des pertes à un certain moment, ils pourront toujours présenter une réclamation. Nous ne devrions certes pas insérer dans le bill un article prévoyant la remise à l'étude de la question dans trois ans et demandant aux chemins de fer d'organiser leurs affaires de façon à pouvoir présenter une réclamation au gouvernement pour la manutention des céréales, leur permettant ensuite de fixer leurs taux selon les décisions prises à cet égard.

Je m'étonne que le ministre permette l'inclusion d'une pareille disposition dans le projet de loi au moment où les chemins de fer réalisent de si grands bénéfices. Nul Canadien ne saurait affirmer sérieusement que les chemins de fer perdent de l'argent en assurant le transport des céréales. Si elles modernisaient davantage leurs installations, elles pourraient épargner encore bien plus et, partant, réaliser des bénéfices beaucoup plus élevés que maintenant. Si cet article est maintenu, les chemins ne seront pas incités à moderniser leurs services de manutention de céréales et à chercher à faire plus d'économies dans ce domaine. J'espère que le ministre nous dira qu'il consent à enlever cet article.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur le président, je ne parlerai pas très longtemps, mais je crois que l'honorable député de Rosthern et l'honorable député d'Acadia ont fait des déclarations auxquelles je dois répondre brièvement. En particulier, je veux traiter de la déclaration du député de Rosthern selon qui,

en insérant une disposition dans le bill, le gouvernement met en question les taux du Pas du Nid-de-Corbeau. Si quelqu'un l'a fait, c'est bien la Commission MacPherson et M. MacPherson n'était pas un partisan notoire du parti libéral. En fait il a bien failli devenir chef du parti de l'honorable député. Il est également de Saskatchewan. M. MacPherson, qui a été nommé président d'une commission par l'honorable représentant qui est maintenant chef de l'opposition, a déclaré catégoriquement—et tous les commissaires sauf un l'ont appuyé—que les taux du Pas du Nid-de-Corbeau n'étaient pas compensatoires. Il a recommandé un paiement annuel aux chemins de fer parce que ces taux n'étaient pas compensatoires.

Voilà ce qu'a fait une commission nommée par le dernier gouvernement conservateur. Non seulement cela, mais le député de Qu'Appelle et le chef de l'opposition nous ont tous deux affirmé qu'ils avaient préparé un projet de loi en vue de mettre en œuvre les recommandations de la Commission MacPherson. Je le sais, naturellement, car c'est moi qui ai hérité du projet de loi. J'ai présenté un bill de loi pour donner suite à ces recommandations, puis je me suis ravisé. J'ai décidé de ne pas toucher aux taux du Pas du Nid-de-Corbeau. Au lieu de dire qu'ils n'étaient pas compensatoires et de demander au Parlement d'accorder une indemnité aux chemins de fer conformément au rapport de la Commission royale d'enquête, j'ai décidé de demander au Parlement d'autoriser une révision après trois ans pour qu'on sache bien si, oui ou non, ils étaient compensatoires.

● (9.30 p.m.)

Tous les députés d'en face qui ont pris la parole jusqu'ici, notamment ceux d'Acadia, de Rosthern et de Winnipeg-Sud-Centre—ce dernier avec un peu moins de conviction, à mon avis—ont déclaré que les taux du Pas du Nid-de-Corbeau leur semblaient compensatoires. S'ils le sont, pourquoi tant s'inquiéter au sujet d'une enquête? Pourquoi s'inquiéter d'une vérification des faits si on les connaît déjà?

A mon avis, les chemins de fer peuvent être compensés pour le transport du grain de trois façon. Il y a d'abord les tarifs qui leur sont payés. Si une enquête démontre que la compensation est suffisante, alors la question est réglée et il est évident que le député a raison, comme il l'affirme. Dans ce cas, il ne saurait être question d'accorder quoi que ce soit aux chemins de fer, sauf ce que le transport des marchandises leur rapporte.